

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le 11 octobre à 18h30 le Conseil Municipal de la Commune du Gué d'Alleré s'est réuni en réunion ordinaire à la Mairie sous la présidence du Maire, Jean-François CRETET.

Date de convocation : 06 octobre 2016

Présents : Mmes Régine LACHEVRE, Sandrine ZERCHER, Marion BOURSIER, Aya KOFFI
Marie-Noelle PILLON, Marie-Odile ROUX.
Mrs Jean-François CRETET, Patrick RENAULT, Jean BOURIT-PETIT, Yves BERTAUX, Frédéric LE ROCH, Jérôme PEINTRE, Sylvain AUGERAUD

Absents excusés : Thomas MADRANGE (pouvoir à Frédéric LE ROCH), Steve CHAIGNON,

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	13
Votants	14

Secrétaire de séance : Sandrine ZERCHER

Ordre du Jour :

- 046 - Sollicitation d'un prêt « Croissance verte » à taux 0 %
- 047 - Sollicitation d'une aide au titre de la réserve parlementaire auprès de Madame Suzanne Tallard
- 048 - Sollicitation d'une aide au titre de la réserve parlementaire au prés de Madame Corinne Imbert
- 049 - Renonciation au droit de préemption pour le lotissement de Mille Ecus III
- 050 - Décision Modificative n°3 au BP 2016
- 051 - Modification de statuts de la Communauté de Communes Aunis-Atlantique
- 052 - Demande de subvention du Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance aux opérations de sécurisation des écoles pour 2016
- 053 - Demande subvention au CG17 pour achat de la parcelle cadastrée A 545
- 054 - Choix du prestataire pour le repas des aînés et tarif pour les participants hors-commune
- 055 - Aménagement d'Aires d'évolution, achat de structures,
- 056 - Projet de fleurissement du village, présentation de devis

Questions Diverses

Approbation du dernier Compte Rendu :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 août 2016 est adopté par 14 voix pour aucune voix contre et aucune abstention.

046 : Sollicitation d'un prêt « Croissance verte » à taux 0 %

Monsieur Le Maire fait part au Conseil que la Commune souhaite solliciter un prêt « Croissance verte » à taux 0, proposé par la Caisse des Dépôts et des Consignations pour la rénovation de la Maison Communale – Ce prêt est attribué en récompense des efforts énergétiques réalisés.

Considérant les conditions d'attributions pré requises rassemblées, la Commune souhaite sollicité un prêt pour un montant de : 88 000 €

Durée : de 20 ans

Quotité de financement : 100 % du besoin d'emprunt

Taux : 0 %

Différé d'amortissement : Pas de critère d'amortissement

Mobilisation des fonds : Sans préfinancement

Périodicité des échéances : Annuelle

Commission d'instruction : Aucune commission d'instruction

Pénalité de déficit : 1 % des montants engagés non mobilisés

Indemnité de remboursement anticipé : aucune indemnité de remboursement anticipé volontaire

Entendu cet exposé, le Conseil municipal accepte par 14 voix pour aucune voix contre et aucune abstention la demande de prêt « Croissance verte » à taux 0.

047 : Sollicitation d'une aide au titre de la réserve parlementaire auprès de Madame Suzanne Tallard

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des projets concernant l'agrandissement de l'école en 2017. A cette fin la commune souhaite solliciter auprès de Madame Suzanne Tallard, une aide au titre de la réserve parlementaire 2016 pour un montant de 10 000 €.

Entendu l'exposé et parés en avoir délibéré le conseil municipal accepte par 14 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention de sollicité une aide de 10 000 € au titre de la réserve Parlementaire de Madame Suzanne Tallard.

048 : Sollicitation d'une aide au titre de la réserve parlementaire au prés de Madame Corinne Imbert

Monsieur le maire annonce au Conseil Municipal la possibilité d'obtenir une aide au titre de la réserve parlementaire pour 2017 auprès madame Corinne IMBERT, sénatrice.

Monsieur le maire propose de déposer un dossier pour une enveloppe de 10 000 e qui sera affectée à l'opération de mise aux normes de l'école.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal par 14 voix pour aucune voix contre et aucune abstention, accepte de solliciter cette aide au titre de la Réserve parlementaire 2016

049 - Renonciation au droit de préemption pour le lotissement de Mille Ecus III

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L 211-1 du code de l'urbanisme, lorsqu'un lotissement a été autorisé, la commune peut exclure du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus dudit lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, exclut du champ d'application du droit de préemption urbain la vente des lots issus du lotissement « Les Terres de Mille Ecus III » pour lequel la demande de permis d'aménager 15 parcelles a fait l'objet d'un certificat de permis tacite en date du 07 octobre 2013

050 - Décision Modificative n°3 au BP 2016

Afin de pouvoir mettre au budget 2016 des dépenses imprévues, voici ce qui est proposé :

Au fonctionnement :

Dépenses + 922.18 € au 6475 (médecine du travail)

Recettes + 922.18 € au 7788 (recettes exceptionnelles)

A l'investissement :

Dépenses + 14 500 € au 2188 (renouvellement des aménagements d'aires d'évolution et de jeux extérieurs)

- 12 000 € au 2151 (réseau de voirie)

- 2 500 € au 2183 (matériel de bureau)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour 0 Voix contre et 1 abstention

- accepte la décision modificative n° 3 au BP 2016 telle que proposée ci-dessus

051 - Modification de statuts de la Communauté de Communes Aunis-Atlantique

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5214-16,
Vu la délibération de la Communauté de Communes Aunis Atlantique en date du 14 Septembre 2016, décidant de modifier, à compter de la prise de l'arrêté Préfectoral, certaines de ses compétences obligatoires, optionnelles et facultatives afin de les mettre en conformité avec les dispositions introduites par la loi du 7 Août 2015 dite loi NOTRE,

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de modification des statuts de la Communauté de Communes Aunis Atlantique,

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention,

Approuve la modification des statuts proposée par la Communauté de Communes Aunis Atlantique, au titre de ses compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Charge Monsieur le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au Président de la communauté de communes Aunis Atlantique et d'accomplir toutes les formalités requises au titre de ce transfert de compétence.

052 - Demande de subvention du Fonds interministériel de Prévention de la Délinquance aux opérations de sécurisation des écoles pour 2016

Depuis 2015, plusieurs instructions visant à renforcer les mesures de sécurité dans les écoles ont été prises. Le Gouvernement a renforcé le niveau de vigilance habituel et à ce titre subventionne certains travaux nécessaires à la sécurisation du périmètre des bâtiments notamment des accès, pour éviter toute tentative d'instruction malveillante.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de faire prendre en charge par le fonds interministériel de Prévention de la Délinquance, une partie de l'acquisition de l'appareil de vidéosurveillance, et d'une alarme anti intrusion, pour l'école.

Le coût global s'élève à 2 970.4 € HT :

- 1 792.65 € HT le visiophone
- 1 177.75 € HT la sonnerie « Alerte attentat »

Entendu l'exposé le Conseil Municipal accepte par 14 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention de faire une demande de subvention au titre du FIDP 2016 pour l'achat du système de vidéosurveillance et l'alarme anti intrusion de l'école.

053 - Demande subvention au CG17 pour achat de la parcelle cadastrée A 545

Le Maire évoque l'achat par la Commune d'une parcelle situé A 545. Idéalement située au centre du bourg, le souhait de la commune est d'en faire un parking.

Le choix de cette affectation donne à la Commune la possibilité de solliciter une subvention auprès du département au titre de l'aide à la revitalisation.

Considérant la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 22 août 2016 autorisant la maire à préempter la parcelle pour la valeur de 20 000 €.

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention

- accepte l'affectation de la parcelle A 545
- charge Mr le Maire d'en faire la démarche, de solliciter la subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime
- inscrira la recette d'investissement au BP 2016 de la commune

054 - Choix du prestataire pour le repas des aînés et tarif pour les participants hors-commune

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du choix du prestataire pour le repas des Aînés de la Commune du 09 novembre prochain.

C'est la société RESTORIA qui a été retenue. Le repas est offert aux habitants de la Commune âgés de plus de 65 ans. Quant aux convives extérieurs à la Commune, le repas leur sera facturé 25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 14 voix pour, aucune voix contre et aucune abstentions, ACCEPTE le choix de la Société RESTORIA et le coût pour les participants hors –commune.

055 - Aménagement d'Aires d'évolution, achat de structures,

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de remplacer certains jeux collectifs sur la commune.

Le choix s'est porté sur la proposition de la Société SEMIO (sise à Valence 26002):

- La structure « Cabane magique » pour 4839.71 € TTC
- Le vis-à-vis « Chat-souris » pour 12 534.36 € TTC

Après étude des devis et des conditions de ventes avantageuses pour la collectivité, le Conseil Municipal par 14 voix pour, aucune voix contre et aucune abstention

- Accepte les propositions évoquées ci-dessus
- Accepte de faire une demande auprès du Conseil Départemental au titre du fonds de Revitalisation.
- Mandate le Maire pour effectuer les modalités.

056 - Projet de fleurissement du village, présentation de devis

Monsieur le maire demande à Madame Marion BOURSIER de présenter les devis pour le projet de fleurissement du village. Les parterres peu gourmands en eau nécessiteront peu d'arrosage. Les semis de jachères fleuries s'effectueront au printemps et en automne.

- Parterre devant la Mairie : 999 €
- Semis de jachère fleurie : 478.70 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte les devis évoqués ci-dessus par 13 voix pour, aucune voix contre et une abstention.

Questions diverses :

- La question de la numérotation des habitations du 11 rue de l'Aunis est reportée au prochain Conseil
- Mise en place du plan communal de sauvegarde préparé par les délégués tempête
- Présentation du spectacle de Noël le samedi 17/12 à 15h à la Salle des Fêtes
- Projet de création d'un CIAS (Centre intercommunal d'Action Sociale) au 01/01/2017 à Marans
- Aménagement du site de la Chineterie

La séance est levée à 21h10